

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 14 (1938-1939)

Heft: 3

Artikel: Après la tempête

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-704424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

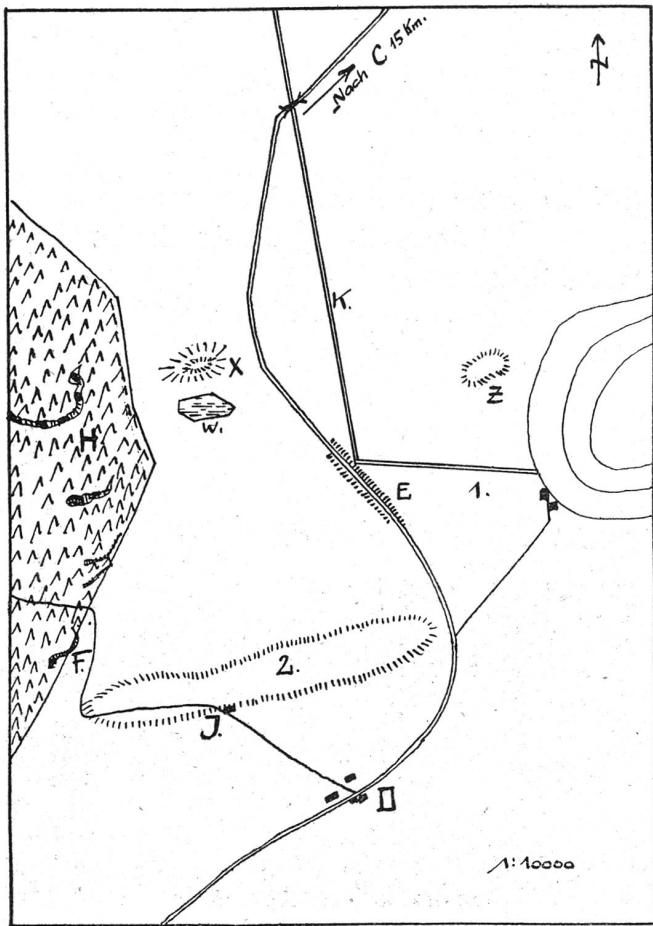
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- a) Le can.d'inf. peut arriver sans encombre en position au point F, couvert, en direction de la forêt, par un groupe mitr. Le groupe can.d'inf. est immédiatement ravitaillé par la Cp. 1. La charrette à munition qui a été accidentée n'a pas encore rejoint.
- b) A 0850 une fusillade se fait entendre à l'aile droite de la Cp. sans que le cpl. Hess puisse en déterminer la raison. A 0857 l'homme de liaison du Cdt.Cp. apporte un rapport disant qu'une mitr. ennemie menace les flancs de la Cp. Cette mitr. doit être anéantie par le can.d'inf. Le coureur s'annonce partant au moment où l'observateur des fusées signale « Chars blindés à droite! » (De l'éminence X on signale des chars blindés en marche dans le compartiment de terrain compris entre la route et l'éminence X.)



2. Tâches:

- Décision et les bases sur lesquelles elle est fondée.
- Ordres dans leur suite chronologique.
- Rapports.

Dispositions générales:

- Les solutions sont à envoyer dans un délai de 14 jours à la Rédaction du « Soldat Suisse », Postfach 99, Zurich-Bahnhof.
- Le nom de l'auteur de la solution ne doit pas figurer sur cette dernière. Par contre, doit être jointe une enveloppe sur laquelle on indiquera le nom, le grade, l'incorporation et le domicile, ainsi que l'indication de la section de sous-officiers à laquelle l'auteur appartient.
- Les solutions seront examinées et éventuellement commentées par les officiers instructeurs qui ont conçu les tâches.
- Tous les travaux corrigés seront retournés à leurs auteurs.
- Les meilleures solutions ou les propositions de solutions des officiers qui ont établi les tâches seront publiées dans le « Soldat Suisse ». D'autre part, il sera également donné connaissance des noms des auteurs de solutions utilisables.

La Rédaction en chef.

Compiti per i sott'ufficiali Capi-gruppo

Compito No. 8

Esercizio di condotta per un capopezzo di can.fant.

1. **Situazione:** Vedi esercizio 7 nel « Soldato Svizzero » no. 23 del 28 luglio 1938. Inoltre:

- Il can.fant. è andato senza inconvenienti in posizione nella conca rocciosa F, assicurato da un gruppo fucilieri verso la foresta. Il gruppo can.fant. fu subito rifornito dalla compagnia fucilieri. La carretta munizioni rimasta indietro non è ancora arrivata.
- Alle 0850 comincia all'ala destra del grosso della Cp. una sparatoria, le cui cause non possono essere messe in chiaro dal cpl. Hess. Alle 0857 un uomo di collegamento del comandante di Cp. porta la comunicazione che, dal punto Z, una mitragliatrice nemica disturba fortemente la compagnia facendo fuoco sul costone 2. Il can.fant. deve distruggere questa mitr. Quando il corridore stà per andarsene, l'uomo di osservazione dei razzi annuncia: « Segnale anticarro a destra! » (Cioè annuncio dal motto X che carri blindati stanno avanzando nel settore fra strada e motto X.)

2. Compito:

- Decisione con motivazione.
- Ordini, nell'ordine cronologico.
- Annunci.

Prescrizioni generali:

- Le soluzioni dovranno essere presentate entro 14 giorni alla redazione di « Il Soldato Svizzero », casella postale 99, Stazione, Zurigo.
- La soluzione non dovrà portare il nome del concorrente. Per contro dovrà essere unito all'invio una busta col preciso recapito del solutore, grado, incorporazione, e l'indicazione della sezione S. U. alla quale appartiene.
- Le soluzioni verranno esaminate, corrette dagli stessi ufficiali istruttori che diedero il compito.
- Le soluzioni che fossero state corrette verranno ritornate al solutore affinché ne prenda visione.
- Le soluzioni giudicate migliori, con quella dell'ufficiale istruttore, saranno pubblicate sul nostro giornale come pure i nomi di quei sott'ufficiali che pur avendo risolto il problema in modo diverso, la soluzione loro è tuttavia interessante.

Après la tempête

Lorsque paraîtront ces lignes, une semaine se sera écoulé depuis le jour où l'on s'attendait d'une minute à l'autre, en Suisse comme partout ailleurs, au déclenchement d'une guerre monstrueuse, dont certes pas un pays d'Europe ne serait cette fois relevé. Monstrueuse par les raisons qui l'auraient motivée, effroyable par les moyens destructifs mis en action, elle ne nous aurait, nous Suisses, pas épargnés comme en 1914.

Si le miracle, en lequel plus personne n'avait d'espérance, sinon celle du cœur, qui se refusait à admettre une telle iniquité, s'est produit tout à coup, faisant vibrer d'allégresse des millions d'humains, le monde entier ne le doit qu'à un être exceptionnel, un grand homme d'Etat, M. Neville Chamberlain, dont le nom a passé désormais à la postérité. Ce qu'il était humainement possible de faire pour conjurer le péril, le premier britannique l'a fait, sacrifiant sa dignité d'homme politique en allant au-devant de celui qui peut se vanter aujourd'hui, et personne ne lui enviera cette triste gloire, d'avoir fait trembler un instant le monde à ses pieds.

Imagine-t-on ce que ce geste du premier-ministre anglais représente d'abnégation de soi, de grandeur et d'élévation de pensée? Seul, un véritable homme d'Etat ne peut songer qu'à l'intérêt supérieur de son pays, au salut de son peuple et, du même coup, à celui d'une

humanité innombrable. Faisant fi de vaines questions de prestige, n'écoutant que sa volonté d'épargner aux nations les horreurs d'une nouvelle guerre, il a, par sa tenacité, permis aux démocraties de remporter malgré tout la plus belle des victoires, puisque la paix en est issue sans effusion de sang.

Ferme à son poste, drapée dans le manteau de sa neutralité intégrale, la Suisse n'aurait pas failli à sa tâche. L'armée, fraîchement réorganisée — rendons grâce au ciel que ces événements ne se soient pas produits quelques huit mois plutôt —, devait remplir sa mission et, l'appel sous les armes, que l'on jugeait imminent, aurait prouvé la valeur de sa nouvelle organisation. L'expérience ne s'est pas faite, Dieu en soit loué, mais nous devons rendre hommage à notre état-major général qui, dans ces journées fiévreuses, a gardé tout son calme pour ordonner les mesures de première sécurité et celles qui devraient nous permettre d'être prêts instantanément à assurer la garde de nos frontières. Inclinons-nous enfin bien bas devant le sang-froid du Conseil fédéral, dont la ligne de conduite, malgré l'extrême gravité de l'heure, n'a eu qu'un souci: celui d'éviter un affollement prématûr par la mobilisation de la couverture-frontière, que la rapidité avec laquelle les événements se déroulaient, aurait pourtant pleinement justifiée.

La paix qui aujourd'hui semble être assurée ne doit pas nous détourner de l'effort entrepris pour la défense nationale. La bêtise humaine n'a pas de limites et il ne se trouvera pas toujours un Chamberlain pour sauver l'Europe.

L'armée est aujourd'hui à notre pays ce que le sang est à la vie de tout être humain. Et nous espérons que ceux qui, hier encore, l'insultaient à tout propos, l'ont compris définitivement. E. N.

Défense nationale et D.A.P.

Un projet de réorganisation du haut commandement vient d'être élaboré par l'état-major général et doit être soumis à l'approbation des Chambres. Celui-ci prévoit, sauf erreur, l'attribution du service de la défense aérienne passive à une administration spéciale indépendante de l'état-major général.

Ce serait la consécration d'un état de choses que nous trouvons regrettable parce que nous lui attribuons le fait qu'à l'heure actuelle l'organisation des populations civiles en vue de leur protection en cas de guerre est considéré comme un élément très secondaire de notre défense nationale.

Malgré les exemples venant d'Espagne et de Chine, nous en sommes restés à une conception surannée selon laquelle la défense territoriale du pays suffirait à assurer la protection de ses ressortissants et de leurs biens.

Cette manière de voir est si générale qu'ayant octroyé avec enthousiasme une subside extraordinaire de plusieurs centaines de millions à sa défense nationale, le peuple suisse vit dans la certitude qu'il est dès lors en sécurité et que tout autre geste de sa part, voire le fait de prendre les mesures d'obscurcissement, est inopportun et son existence vexatoire.

Cette conception est évidemment basée sur une erreur. Aucune armée du monde ne peut prétendre assurer la protection intégrale des agglomérations urbaines si de sérieuses mesures n'ont été prises en vue de soustraire les populations civiles aux effets de bombardements aériens.

Voilà une vérité que nous voudrions entendre de

la bouche même de nos chefs militaires, à savoir des membres de l'état-major général, comme nous voudrions les voir seuls assumer la responsabilité non seulement de la défense territoriale, mais aussi de la défense aérienne passive. Ils mettraient ainsi leur prestige au service d'une cause à laquelle ils auraient tort de se désintéresser puisqu'il incomberait en définitive aux populations civiles de ravitailler l'armée, de soigner ses blessés et d'entretenir son moral. Voit-on à ce propos le régiment genevois combattant dans la Broye ou dans les Préalpes alors qu'à Genève femmes et enfants seraient exposés, presque sans défense et mal préparés, aux services d'attaques aériennes répétées? Des âmes héroïques répondront par l'affirmative. Nous prétendons que le moral de la troupe exigerait que celle-ci acquière dès que possible la conviction que dans la préparation des populations civiles on ne s'est pas contenté d'un à-peu-près.

L'armée est donc intéressée à l'organisation de la défense aérienne passive, d'abord parce que celle-ci vise l'un de ses principaux objectifs, à savoir la protection des populations civiles, puis parce qu'un mauvais fonctionnement de l'organisme de la défense aérienne passive aurait sur elle les répercussions les plus fâcheuses.

Or qui dit armée ne dit pas Département militaire fédéral, mais bien état-major général. C'est là une distinction peut-être ingrate à l'égard de notre administration fédérale, mais pourquoi ne pas tenir compte de ce facteur psychologique important?

Ainsi prétendons-nous que la présence à nos exercices d'obscurcissement d'un officier de l'état-major général en uniforme suffirait à créer une ambiance favorable et éliminerait certaines discussions inutiles. Nous ne doutons pas, d'autre part, que la visite de l'un d'eux à nos instances cantonales serait d'un meilleur effet que la paperasserie amassée en six mois par les soins de l'administration responsable de la défense aérienne passive. Mais nous allons plus loin en affirmant qu'il serait important de voir les troupes des sauveteurs de DAP commandées non pas en civil ou en salopettes bleues, mais par un officier en uniforme de l'armée.

Ce n'est pas par un régime de demi-mesures que l'on se prépare à la guerre. Il faut une volonté ferme qui n'ait pas de compte à rendre à chacune des instances parlementaires de nos 22 cantons et qui puisse ainsi se manifester librement. Et qu'importe si de ce fait certaines dépenses émargent au budget de l'armée, le peuple suisse préférera encore une fois à toute autre une solution ayant déjà fait ses preuves.

La défense aérienne passive serait certainement, en cas de guerre, subordonnée à l'état-major général. Pourquoi attendre que les événements nous obligent à faire ce pas? Ne serait-il pas à l'avantage des uns et des autres de s'y résoudre dès maintenant? Nous y verrions la possibilité d'éclaircir certains malentendus regrettables, de supprimer des services qui font double emploi, d'éviter des discussions défavorables au but poursuivi et de mettre l'état-major général en face des responsabilités qu'il est, bien entendu, en mesure d'assumer. A. de S.

Notre deuil

Nous ne voulons pas revenir sur la terrible catastrophe de Muotathal, la presse quotidienne ayant relaté ce drame de l'air dans ses moindres détails. Qu'il nous soit cependant permis d'apporter aux familles des victimes, mortes pour la patrie puisqu'elles étaient en service commandé, nos sentiments les plus sincères et de